

Avis sur le projet de SCoT arrêté

Le Conseil municipal de Meylan prend acte de l'important travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la RUG.

Il tient à en souligner la qualité, mais aussi la complexité pour les citoyens de l'agglomération pour lesquels une procédure, pédagogique, de débat relayé par les communes, serait bienvenue.

Les élus de Meylan approuvent particulièrement :

- La prise en compte des relations dynamiques réelles entre territoires urbains, ruraux, parcs, et leur interdépendance, perceptible notamment dans les enjeux transports et les différentes fonctions (habitat, économie, commerce, loisirs et tourisme) : ainsi, considérer que les habitants de la RUG pratiquent régulièrement la montagne et qu'à l'inverse les villageois vont régulièrement dans la vallée permet-il de proposer d'autres modes de transports que la voiture individuelle (cable ou les TC en site propre).
- Il en va de même de la prise en compte des enjeux, réalistes, du haut débit.

Le SCoT propose des objectifs d'intérêt général engageant l'avenir de la RUG et de ses habitants à moyen et long terme tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances liées notamment à l'accroissement des circulations, un habitat et un cadre de vie de qualité pour tous, le respect de trames verte et bleue et des paysages, des couloirs écologiques riches de biodiversité pour l'avenir, la réduction du gaspillage et de l'artificialisation des sols préjudiciables notamment au maintien de l'agriculture. A ces fins il propose de cadrer l'implantation de surfaces économiques et commerciales, de maîtriser le développement de l'offre routière, de réduire le trafic auto-mobile*, de développer et organiser les transports collectifs qui articulent à la fois train, parcs relais -au plus près des gares et des lignes bien desservies-, et TCSP. Nous pensons que ces objectifs d'intérêt public qui s'effectuent souvent au détriment des égoïsmes individuels doivent être défendus.

Pour Meylan et le Grésivaudan, nous considérons :

Concernant les déplacements

- que l'électrification du sillon alpin jusqu'à Montmelian en cours (2014) avec une gare à Brignoud et Goncelin constitue une opportunité intéressante pour assurer la liaison transversale avec le pôle économique de Crolles et les massifs montagneux touristiques de Belledonne (Sept Laux) et Chartreuse (le Touvet) depuis Grenoble ou Chambéry.

Elles supposent cependant la réalisation, dans un délai court, d'aménagements des voies ferrées pour augmenter la capacité de circulation des trains, ou bien, la réalisation de voies en site propre pour les TC à fréquence suffisante (A41 jusqu'à Crolles).

Elles supposent aussi la réalisation à court terme de parcs relais.

Sur tous ces points (phasage et localisation) le SCOT nous semble trop peu précis.

Concernant les enjeux de biodiversité liés aux trames verts et bleue et l'agriculture :

Surtout "pointés "entre Bernin et Saint Nazaire, ils ne préconisent pas d'amélioration concrète (alors qu'existe une culture appauvrissante du maïs). Il ne préconisent pas non plus le développement d'une agriculture nourricière alors que des propositions existent, sur la base d'études et mesures du Conseil général et régional (biodiversité agricole, forêts, et PSADER région).

Par ailleurs d'autres continuités écologiques peuvent être renforcées à Meylan entre Le Lac de La Taillat, classé ZNIEFF, et le massif de Chartreuse. Les Znieffs ne doivent pas être oubliés.

Enfin, l'anticipation du réchauffement climatique, c'est à dire l'évolution floristique et faunistique déjà en cours n'est pas renseignée. C'est pourtant un enjeu majeur.

Nous partageons la volonté d'Equilibre et solidarités dans la répartition des logements pour tous,
Mixité fonctionnelle et sociale, notamment liée à l'emploi et aux mobilités avec notamment la densification près des gares et dessertes en TC.

Trois remarques cependant :

- Le logement des jeunes est évoqué trop brièvement.
- La part de logement social risque d'être un peu insuffisante compte tenu des orientations du nouveau gouvernement (objectif 25%).

Enfin, la traduction urbanistique du développement soutenable et de la production énergétique (renouvelable et co-génération) aurait méritée d'être rappelée.

En ce qui concerne l'économie et le commerce

La volonté de conjuguer deux formes d'économie, l'économie de production liée à la recherche et l'économie présentielle, est intéressante. De même que la distinction entre activités commerciales (re)localisables dans la ville ou devant être éloignée de l'habitat.

Cependant cette distinction ne dit rien sur les besoins réels. (cf remarque antérieure sur l'énergie et l'habitat : quelles activités nouvelles attendues du développement des énergies renouvelables?) Même si stricto sensu le SCoT qui peut intervenir "sur la typologie et la taille des installations" ne peut légalement "limiter la concurrence" aujourd'hui, cad "le nombre d'installations", il est toujours utile d'avoir une idée du développement souhaitable. (Les règlements même européens peuvent changer.)

La volonté de rééquilibrer l'économie et l'emploi avec un doublement des propositions hors centre de l'agglomération grenobloise est ambitieuse et louable. Néanmoins, l'expérience a prouvé qu'il était très difficile de tenir des objectifs en ce domaine.

C'est pourquoi il nous semble plus particulièrement nécessaire de mettre en place les moyens de suivre coordonner et évaluer les actions économiques et commerciales, par une instance de veille (par ex. universitaire et de type conseil économique et social).

D'une façon générale, la mise en oeuvre des objectifs du SCoT devra prendre appui sur L'EP.SCoT afin de pouvoir mieux assurer la coordination, le suivi, et le maintien des objectifs de qualité et d'intérêt général qui ont présidé à sa constitution.

(*DOO P. 214),